

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Décision du 18 mai 2020 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2021268S

Par décision en date du 18 mai 2020, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique et solidaire a prononcé à l'encontre de la société SCA PETROLE ET DERIVES, dont le siège social est situé 24, rue Auguste-Chabrières, 75015 Paris 15, l'annulation d'un volume de 369 800 kWh cumac « classique » de certificats d'économies d'énergie.